

**POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES
DU
SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION
DE VAUDREUIL**

La politique de remboursement des dépenses du Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil s'adresse :

- aux membres du comité exécutif ;
- aux membres des comités paritaires et syndicaux ;
- aux personnes déléguées et substituts ;
- à l'employée du SERV ;
- à toute personne déléguée ou mandatée par le SERV pour participer à une activité syndicale.

Le SERV remboursera au membre, dans l'exercice de ses fonctions, les couts suivants :

1.0 FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR LES ACTIVITÉS ET INSTANCES NATIONALES, SESSIONS, RÉSEAUX ET COMITÉS EN DEHORS DU TERRITOIRE

1.1 Transport par chemin de fer, par avion, par autobus voyageur

Selon le tarif de la classe économique. La réclamante ou le réclamant doit produire la pièce justificative avec sa réclamation.

1.2 Transport en public (autobus, métro, REM, train de banlieue)

Aucune pièce justificative à produire.

1.3 Transport par taxi

Selon le cout réellement encouru, la réclamante ou le réclamant devant préciser le point de départ et le point d'arrivée et produire la pièce justificative avec sa réclamation.

1.4 Transport par automobile personnelle

Pour les déplacements effectués par automobile personnelle, la réclamante ou le réclamant sera indemnisé à 0,66 \$ du kilomètre, et ce, sans pièce justificative. Le calcul doit se faire à partir du point de départ le plus près du point d'arrivée (maison, bureau, école).

1.4.1 Livraison par automobile personnelle

En cas de livraison locale par un membre du comité exécutif ou l'employée du SERV, les frais de transport local seront remboursés par le syndicat.

1.5 Covoiturage

Le covoiturage ou tout autre moyen de transport plus économique est fortement recommandé. Un ajout de 0,10 \$ du kilomètre par passager additionnel sera accordé.

1.6 Contravention

Les amendes pour infractions au code de la route ou autre ne sont pas admissibles au remboursement dans le cadre de cette politique.

1.7 Frais de stationnement et de péage

Selon le cout réellement encouru, avec pièce justificative.

2.0 SURPRIME D'ASSURANCE AUTOMOBILE

2.1 Si une compagnie d'assurance exige d'une personne libérée à temps plein une surprime parce qu'elle utilise plus fréquemment son automobile, le SERV rembourse cette surprime. La personne libérée fournit une pièce justificative.

3.0 FRAIS DE SÉJOUR

3.1 Motel, hôtel ou B & B

Un coucher est autorisé quand l'activité, la session, les réseaux, les comités et les instances ont lieu à plus de 75 kilomètres du point de départ.

Lorsque des instances se déroulent à Laval, Montréal ou sur la Rive-Sud de Montréal et sont prévues terminer à ou après 18 h, le retour au domicile est privilégié¹. Toutefois, les nuitées sont accordées comme suit :

- si l'instance se déroule sur deux (2) jours, une nuitée est accordée entre la première et la deuxième journée de l'instance ;
- si l'instance se déroule sur trois (3) jours, deux nuitées sont accordées entre la première et la deuxième journée de l'instance et la deuxième et la troisième journée de l'instance.

3.1.1 Le cout des chambres doit respecter ou ne doit pas être au-delà du cout négocié par la CSQ ou la FSE lors de la convocation ou celui à l'annexe 2. Le syndicat encourage les membres à cochamber et à choisir un hébergement au moindre cout possible.

3.1.2 Le remboursement se fait selon la dépense réellement encourue pour une chambre avec pièce justificative. Maximum un coucher par jour d'activité, sauf à Québec et sa région où un coucher supplémentaire peut être autorisé si la réunion se termine après 21 h.

3.1.3 Une nuit peut aussi être autorisée si les conditions météorologiques le justifient.

3.1.4 Pour toutes réservations, le maximum remboursé n'excèdera pas le tarif prévu au paragraphe 3.1.1., sauf en cas de non-disponibilité.

3.2 Chez des parents ou amies ou amis

3.2.1 Lorsqu'en remplacement de 3.1 il y a coucher chez des parents, amies ou amis, le SERV alloue quarante dollars (40,00 \$) par nuit, et ce, sans pièce justificative.

4.0 FRAIS DE REPAS

4.1 En cours de voyage

Déjeuner :	20,65 \$
Diner :	33,35 \$
Souper :	43,00 \$
Collation :	5,00 \$
Total :	102,00 \$

¹ Cet ajout est en vigueur tant et aussi longtemps que le pont de l'Île-aux-Tourtes sera en construction.

4.2 Les heures de départ et de retour

Les heures de départ et de retour servant à déterminer quels repas sont remboursables sont les suivantes :

Heures de départ

Avant 7 h 30 (déjeuner)

Avant 12 h (dîner)

Avant 18 h (souper)

Avant 22 h (collation)

Heures de retour

Après 9 h (déjeuner)

Après 12 h 30 (dîner)

Après 18 h (souper)

Après 22 h (collation)

- 4.3** Le membre doit indiquer dans sa réclamation l'endroit, l'heure et la date de l'arrivée et du départ.
- 4.4** Lorsque le repas est offert pour une activité syndicale ou est inclus dans les frais d'hébergement, il n'y a pas de remboursement des frais de repas pour ce repas.

5.0 ALLOCATIONS

5.1 PERSONNES DÉLÉGUÉES ET MEMBRES DE COMITÉS

- 5.1.1 Pour un évènement (assemblée des personnes déléguées, une formation ou une rencontre de comités) tenu après les heures de travail, les personnes déléguées et membres de comités ont droit à un remboursement du kilométrage excédentaire réel à celui normalement effectué de sa résidence à son lieu de travail habituel (l'établissement d'attache) et le remboursement du souper.
- 5.1.2 Pour les membres siégeant à des comités syndicaux du SERV et les membres siégeant au comité exécutif libérés à la pièce pour une journée complète ou une fraction de journée, la distance aux fins de remboursement est le kilométrage excédentaire réel à celui normalement effectué de sa résidence à son lieu de travail habituel (l'établissement d'attache).²
- 5.1.3 D'offrir aux personnes déléguées et substitut, une allocation de 0,5 % du traitement du dernier échelon qui sera octroyée selon le nombre de présences aux assemblées des personnes déléguées. Le supplément est accordé pour tenir compte des fonctions et responsabilités reliées au poste. Il est versé en un (1) seul virement bancaire avant le 15 juillet.

² Pour les membres des comités paritaires, lorsque la rencontre a lieu au centre, le SERV vous réfère à la clause 8-7.09 de l'entente locale.

- 5.1.4 À la suite d'une assemblée des personnes déléguées du syndicat, la personne déléguée ou substitut s'engage à organiser une rencontre de suivis dans son école et réaliser les suivis demandés par le comité exécutif dans le temps alloué.

5.2 COMITÉ EXÉCUTIF

- 5.2.1 Les élus politiques reçoivent une allocation servant à couvrir les responsabilités et les déplacements à l'intérieur du territoire inhérents à leurs fonctions.

PRÉSIDENTE : Une allocation de 16,5 % du traitement du dernier échelon calculé sur la base de l'échelle applicable dès le premier jour de l'année scolaire où l'indemnité est versée. Le supplément est accordé pour tenir compte des fonctions et responsabilités reliées au poste. Il est réparti sur vingt-deux (22) paiements.

VICE-PRÉSIDENTE : Une allocation de 13 % du traitement du dernier échelon calculé sur la base de l'échelle applicable dès le premier jour de l'année scolaire où l'indemnité est versée. Le supplément est accordé pour tenir compte des fonctions et responsabilités reliées au poste. Il est réparti sur vingt-deux (22) paiements.

MEMBRE SIÉGEANT AU COMITÉ EXÉCUTIF : Une allocation de 2,5 % du traitement du dernier échelon calculé sur la base de l'échelle applicable dès le premier jour de l'année scolaire où l'indemnité est versée. Le supplément est accordé pour tenir compte des fonctions et responsabilités reliées au poste. Il est réparti sur deux (2) paiements émis au plus tard les 15 décembre et 15 juillet.

- 5.2.2 Pour un évènement (assemblée des personnes déléguées, formation, rencontre de comités, séance du conseil d'administration du centre ou tout autre évènement où des membres de l'exécutif sont en représentation syndicale, responsable de l'organisation d'un évènement ou lorsqu'ils doivent faire des présentations) tenu après les heures de travail, les membres siégeant à l'exécutif ont droit à une remise de temps équivalente à une demie ($\frac{1}{2}$) journée pour deux (2) évènements. Il est possible de cumuler deux demi-journées ($2 \times \frac{1}{2}$) pour prendre une (1) journée de libération.
- 5.2.3 Ces remises de temps doivent être prises avant le 30 juin de l'année en cours.
- 5.2.4 Même si la reprise de temps est la solution à privilégier, un maximum de sept (7) jours peut être monnayé à la fin de l'année scolaire si la charge de travail empêche la personne libérée à temps plein de reprendre ce temps de travail excédentaire.

Un maximum de trois (3) jours peut être monnayé à la fin de l'année scolaire si la charge de travail empêche les membres siégeant au comité exécutif non libéré de reprendre ce temps de travail excédentaire.

Dans ces situations, une rémunération équivalente à une journée de son salaire enseignant par jour est accordée.

- 5.2.5 Pour toute activité se déroulant la fin de semaine, durant une journée fériée ou durant les vacances, la remise de temps sera équivalente au temps travaillé ou au temps qui sera travaillé.

5.3 RELÈVE SYNDICALE/RECRUTEMENT DE NOUVELLES PERSONNES DÉLÉGUÉES

- 5.3.1 Dans le but de recruter des personnes déléguées et des substituts, une personne déléguée peut recruter un membre de son école pour assister et pour participer à une assemblée des personnes déléguées au cours de l'année scolaire. Cette recrue a droit à une seule participation à l'assemblée des personnes déléguées au courant de l'année scolaire.

Pour une assemblée des personnes déléguées tenue après les heures de travail, les personnes recrutées ont droit à un remboursement du kilométrage réellement encouru et le remboursement du souper.

5.4 RELÈVE SYNDICALE/STAGIAIRE

- 5.4.1 Dans le but de faire vivre des assemblées des personnes déléguées aux stagiaires, une personne déléguée peut amener sa ou son stagiaire pour assister et pour participer à une assemblée des personnes déléguées. Cette ou ce stagiaire a droit de participer aux assemblées des personnes déléguées accompagnées de son maître associé tout au long de son stage. Pour une assemblée des personnes déléguées tenue après les heures de travail, la ou le stagiaire a droit à un remboursement du kilométrage réellement encouru et le remboursement du souper.

6.0 PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE

- 6.1 La ou les présidences d'assemblée reçoivent un montant de cinquante dollars (50,00 \$) par assemblée (assemblée générale et assemblée des personnes déléguées) où elle siège.
- 6.2 Malgré ce qui précède, si la présidence d'assemblée est membre de l'exécutif, la clause 5.2.2 s'applique et le montant de cinquante dollars (50,00 \$) ne peut être versé.

7.0 FRAIS DE GARDE D'ENFANTS

- 7.1** Les frais de gardiennage sont remboursés à raison de dix dollars (10,00 \$) l'heure, peu importe le nombre d'enfants, avec un maximum de cent dollars (100,00 \$) par période de vingt-quatre (24) heures sans pièce justificative.
- 7.2** Les frais de service de garde scolaire sont remboursés selon le cout réel encouru par enfant avec pièce justificative.
- 7.3** Tels frais sont remboursables pour les heures effectuées à l'extérieur des heures et de la semaine normale de travail, à moins que la réclamante ou le réclamant ne fasse la preuve que ces frais ont directement été occasionnés par le fait d'avoir participé à une activité reconnue par cette politique.
- 7.4** Tels frais sont remboursables aux personnes qui ont la garde effective pour des enfants de quatorze (14) ans et moins et des personnes handicapées ou non autonomes vivant sous le même toit.
- 7.5** La réclamation doit être faite simultanément avec la réclamation des frais de déplacement et de séjour reliés à la participation à l'activité concernée.

8.0 FRAIS D'INSCRIPTION

- 8.1** Le remboursement se fait selon le cout réel encouru sur présentation d'une pièce justificative.

9.0 FRAIS DE CELLULAIRE

- 9.1** Pour les personnes libérées à temps plein, le forfait cellulaire est remboursé en totalité respectant le montant d'un forfait cellulaire à un taux raisonnable.
- 9.2** Pour les personnes non libérées siégeant au comité exécutif, la politique rembourse un montant forfaitaire de soixante-quinze dollars (75,00 \$) par année scolaire, ce qui représente environ dix pour cent (10 %) par année du cout moyen annuel au plus tard le 15 juillet.

10.0 AUTRES FRAIS

- 10.1** Tout autre frais non prévu dans la présente politique nécessite l'autorisation préalable de l'exécutif.

11.0 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 11.1** Toute demande de remboursement doit être remplie, signée et acheminée à la secrétaire du syndicat à l'aide du formulaire imprimé ou numérisé à cette fin, en prenant soin d'y attacher les pièces justificatives demandées (annexe 1).

- 11.2 Vu la responsabilité légale rattachée à la trésorerie du SERV, tous les comptes de dépenses doivent être approuvés par deux (2) membres de l'exécutif.
- 11.3 Seuls les originaux ou les versions numériques des reçus et des pièces justificatives seront considérés.
- 11.4 Toute réclamation pour remboursement de dépenses encourues dans l'exercice des fonctions du membre doit être produite dans les trente (30) jours qui suivent les activités.
- 11.5 Toute réclamation pour des frais encourus entre le 1^{er} septembre et le 31 août d'une même année financière du SERV ne sera plus recevable après le 31 août de l'année financière.

12.0 AVANCES

- 12.1 L'avance réclamée ne doit pas dépasser cinquante pour cent (50 %) de la dépense estimée. L'avance reçue doit être déclarée sur le formulaire lors de la présentation de la demande de remboursement.
À l'exception d'une instance se déroulant après le 15 juin, l'avance pourra correspondre à la totalité des coûts estimés.

13.0 CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNES LIBÉRÉES

- 13.1 Eu égard à la nature et à l'exigence de leur travail, les personnes libérées du SERV sont assujetties aux conditions de travail inscrites dans la convention collective de travail.



SERV Syndicat de l'enseignement
de la région de Vaudreuil (CSQ)
2239, chemin Sainte-Angélique, Saint-Lazare (Québec) J7T 2H5
Tél. 450 455-6651 • presidence@servaudreuil.net

2024

Légende	
\$: Entrer le montant
X	: Cocher si applicable
	: Joindre pièce justificative

NOM: _____

DATE: _____

ADRESSE: _____
(incluant le code postal)

ÉTABLISSEMENT: _____

ACTIVITÉS				TRANSPORT					
Date (AAAA-MM-JJ)	Description Lieu	Heure de départ	Heure de retour	Autre transport \$	Auto personnelle Nombre de Km	Montant ,66 \$/Km	Covoiturage Nombre de personne supplémentaire	Montant ,10 \$ x pers.	Total
1						- \$		- \$	- \$
2						- \$		- \$	- \$
3						- \$		- \$	- \$
4						- \$		- \$	- \$
5						- \$		- \$	- \$
Sous-total									- \$

À L'USAGE DU BUREAU SEULEMENT	
MONTANT	POSTE BUDGÉTAIRE
1	
2	
3	
4	
5	
T.	- \$

HÉBERGEMENT/AUTRE FRAIS				
	Hôtel \$	Parents /amis 40 \$	Taxi/Stat./Péage \$	Montant
1				- \$
2				- \$
3				- \$
4				- \$
5				- \$

REPAS						
Date (AAAA-MM-JJ)	Journée 102,00 \$ X	Déjeuner 20,65 \$ X	Diner 33,35 \$ X	Souper 43,00 \$ X	Collation 5 \$ X	Montant
1						- \$
2						- \$
3						- \$
4						- \$
5						- \$
Sous-total						- \$

AUTRES DÉPENSES			
Date (AAAA-MM-JJ)	Description	\$	Total
1			- \$
2			- \$
3			- \$
4			- \$
5			- \$
Sous-total			- \$

RÉCLAMANTE
OU RÉCLAMANT

VÉRIFIÉ

APPROUVÉ

Signature _____

SOUS-TOTAL _____ - \$

 AVANCE _____

TOTAL _____ - \$

Veillez retourner le rapport de dépenses rempli et signé par courriel à
claudine@servaudreuil.net

Afin de vous aider à remplir le formulaire, veuillez [cliquer ici](#)

À L'USAGE DU BUREAU SEULEMENT	
VP-	
#	

Hébergement 2024

Veillez prendre note que les taxes ne sont pas incluses aux tarifs mentionnés. De plus, nous vous invitons à consulter la tarification journalière de chaque hôtel qui, à l'occasion, peut être meilleure que celle négociée pour la CSQ.

Québec

Best Western Centre-ville

330, rue de la Couronne
 Québec (Québec) G1K 6E6
 418 649-1919 ou 1 888 702-0876

Demandez le tarif CSQ lors de votre réservation pour obtenir un rabais de 15 % sur le tarif journalier.

Hôtel Pur

395, de la Couronne
 Québec (Québec) G1K 7X4 418 647-2611 ou 1 800 267-2002
reservations@hotelpur.com

Pour bénéficier de l'entente, rendez-vous sur le site <https://www.marriott.fr/>. Dans la section *Destination*, entrez le nom de l'hôtel. Choisissez ensuite vos dates de séjour. Dans la section *Tarifs spéciaux*, choisissez l'option *Code d'entreprise / code promotionnel* et entrez le code **A3894**.

Chambre deluxe (un lit king) en occupation simple ou double :
 Du 1^{er} janvier au 30 avril 2024 : 145 \$
 Du 1^{er} mai au 31 octobre 2024 : 199 \$
 Du 1^{er} novembre au 31 décembre 2024 : 145 \$

Des frais additionnels de 20 \$ par personne supplémentaire s'appliquent jusqu'à une occupation maximale de quatre (4) personnes par chambre.

Hôtel Château Laurier

1220, Georges-V Ouest
Québec (Québec) G1R 5B8 1 800 463-4453
reservation@vieuxquebec.com

Lors de la réservation, veuillez mentionner le numéro de client 101.

Chambre L'Ultra (occupation simple) :
Du 1^{er} janvier au 30 avril 2024 : 149 \$

Supplément de 25 \$ par personne additionnelle

Ces tarifs ne sont pas applicables pour la période du Festival d'été de Québec, les fins de semaine (vendredi et samedi) du Carnaval de Québec, des Fêtes de la Nouvelle-France et le 31 décembre.

Hôtel Château Bellevue

16, rue de la Porte
Québec (Québec) G1R 4M9
1 800 463-4453
reservation@vieuxquebec.com

Lors de la réservation, veuillez mentionner le numéro de client 101.

Chambre Vieux-Québec ou Bellevue (occupation simple) :
Du 1^{er} janvier au 30 avril 2024 (dimanche au jeudi) : 144 \$
Du 1^{er} janvier au 30 avril 2024 (vendredi et samedi) : 164 \$

Supplément de 25 \$ par personne additionnelle.

Petit déjeuner buffet inclus.

Ces tarifs ne sont pas applicables pour la période du Festival d'été de Québec, les fins de semaine (vendredi et samedi) du Carnaval de Québec, des Fêtes de la Nouvelle-France et le 31 décembre.

Hôtel Alt Québec

1200, avenue Germain-des-Prés Québec (Québec) G1V 3M7 418 658-1224 ou 1 800 463-5253 reservations.altquebec@germainhotels.com

Chambre avec grand lit en occupation simple ou double :

Du 1^{er} janvier au 28 juin 2024 : 159 \$

Du 29 juin au 31 août 2024 : 169 \$

Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2024 : 165 \$

Stationnement inclus

Hôtel Le Dauphin Québec

400, rue Marais
Québec (Québec) G1M 3R1
418 688-3076 ou 1 800 668-5911

Les réservations se font par téléphone seulement. Il est bien important de mentionner votre appartenance à la Centrale des syndicats du Québec pour bénéficier des tarifs négociés.

Chambre avec un très grand lit en occupation simple :

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 : 139 \$

Du 1^{er} juillet au 31 août 2024 : 169 \$

Ces tarifs sont disponibles pour les déplacements professionnels seulement.
Stationnement inclus

Hôtel Travelodge Québec

3125, boul. Hochelaga
Québec (Québec) G1W 2P9
418 653-4901 ou 1 800 463-5241

Les réservations peuvent se faire par téléphone ou en ligne en cliquant sur le lien suivant : [Réserver une chambre](#). Le rabais CSQ s'appliquera automatiquement à votre réservation.

Chambre Signature en occupation simple ou double :

Du 1^{er} janvier au 30 avril 2024 : 110 \$

Du 1^{er} mai au 30 juin 2024 : 120 \$

Du 1^{er} juillet au 3 septembre 2024³ : 140 \$

Du 4 septembre au 8 octobre 2024 : 120 \$

Du 9 octobre au 31 décembre 2024 : 110 \$

Supplément de 15 \$ par personne additionnelle
Stationnement inclus

Ces tarifs ne sont pas applicables les jours fériés, les fins de semaine du Carnaval de Québec, les fins de semaine du Tournoi International de Hockey Pee-Wee de Québec ainsi que le 31 décembre.

Les Lofts Vieux-Québec

Afin de bénéficier de **20 % de rabais sur le tarif journalier** dans tous les établissements mentionnés plus bas faisant partie des Lofts Vieux-Québec, rendez-vous sur le site <https://loftsvieuxquebec.com/> et en entrant le code promotionnel CSQLOFT dans le champ prévu à cette fin.

Veillez noter que ce rabais s'applique du dimanche au jeudi seulement.

Hôtel du Jardin

363, boul. Charest Est
Québec (Québec) G1K 3H3

³ Pour cette période, prenez note que lorsque vous réservez pour un vendredi ou un samedi, votre séjour doit être d'une durée minimum de deux nuits. De plus, le tarif de ces deux journées est de 185 \$.

Les Lofts Charest

363, boul. Charest Est
Québec (Québec) G1K 3H3

Les Lofts Dorchester

300, boul. Charest Est
Québec (Québec) G1K 3H4

Les Lofts St-François

381, rue Monseigneur-Gauvreau
Québec (Québec) G1K 6P3

Hôtels JARO

Toutes les réservations pour les hôtels mentionnés plus bas faisant partie de la chaîne JARO se font par téléphone au 1 800 567-5276 en mentionnant le numéro de client 1662704 ou en vous rendant sur le site <https://www.hotelsjaro.com/> et en entrant le code corporatif 1662704 dans le champ prévu à cette fin.

Palace Royal

775, av. Honoré-Mercier
Québec (Québec) G1R 6A5

Chambre standard en occupation simple ou double :

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 : 149 \$

Du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2024 : 199 \$

Du 2 septembre au 19 octobre 2024 : 179 \$

Du 20 octobre au 31 décembre 2024 : 149 \$

Hôtel Plaza Québec

3031, boul. Laurier
Québec (Québec) G1V 2M2

Chambre standard en occupation simple ou double :

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 : 124 \$

Du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2024 : 164 \$

Du 2 septembre au 19 octobre 2024 : 124 \$

Du 20 octobre au 31 décembre 2024 : 124 \$

Stationnement inclus

Hôtel Québec

3115, av. des Hôtels
Québec (Québec) G1V 3Z6

Chambre standard en occupation simple ou double :

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 : 114 \$

Du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2024 : 159 \$

Du 2 septembre au 19 octobre 2024 : 114 \$

Du 20 octobre au 31 décembre 2024 : 114 \$

Stationnement inclus

Hôtel Québec Inn

7175, boul. Wilfrid-Hamel
Québec (Québec) G2G 1B6

Chambre standard en occupation simple ou double :

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 : 114 \$

Du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2024 : 144 \$

Du 2 septembre au 19 octobre 2024 : 114 \$

Du 20 octobre au 31 décembre 2024 : 114 \$

Stationnement inclus

Hôtel Must

1345, route de l'Aéroport
L'Ancienne-Lorette (Québec) G2G 1G5

Chambre standard en occupation simple ou double :

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 : 124 \$

Du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2024 : 149 \$

Du 2 septembre au 19 octobre 2024 : 124 \$

Du 20 octobre au 31 décembre 2024 : 124 \$

Stationnement et petit déjeuner inclus

Hôtel Lindbergh

2825, boul. Laurier
Québec (Québec) G1V 2L9

Chambre standard en occupation simple ou double :

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 : 114 \$

Du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2024 : 144 \$

Du 2 septembre au 19 octobre 2024 : 114 \$

Du 20 octobre au 31 décembre 2024 : 114 \$

Stationnement et petit déjeuner inclus

Auberge Québec

3055, boul. Laurier
Québec (Québec) G1V 4X2

Chambre standard en occupation simple ou double :

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 : 84 \$

Du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2024 : 119 \$

Du 2 septembre au 19 octobre 2024 : 84 \$

Du 20 octobre au 31 décembre 2024 : 84 \$

Stationnement inclus

Montréal

Hôtel Le Château de l'Argoat

524, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1K1
514 842-2046

Occupation simple ou double :
Chambre Budget (un lit double et une petite salle de bain) :
Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 : 145 \$

Chambre Standard (un lit double et une salle de bain standard) :
Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 : 165 \$

Chambre Confort (un grand lit et une salle de bain standard) : Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 : 180 \$

Sur ces tarifs, un pourcentage de rabais est applicable :
De janvier à mars : 15 % de rabais sur le tarif avant taxes Pour avril et mai : 5 % de rabais sur le tarif avant taxes
De juin à octobre : sur demande, 5 % de rabais sur le tarif hors-tax
Pour novembre et décembre : 10 % de rabais sur le tarif hors-tax

Supplément de 15 \$ par personne additionnelle
Petit déjeuner et stationnement inclus

Fairfield Inn par Marriott Montréal Centre-Ville

1199, rue Berri
Montréal (Québec) H2L 4C6 514 845-9236 ou 1 888 363-0363
reservations.ffm@sunraygroup.ca

Chambre standard :
Du 1^{er} janvier au 30 avril 2024 : 179 \$
Du 1^{er} mai au 31 octobre 2024 : 229 \$
Du 1^{er} novembre au 31 décembre 2024 : 179 \$

Supplément de 10 \$ par personne additionnelle
Petit déjeuner buffet inclus
Tarifs non applicables lors de certains événements

Hôtel Hyatt Place Montréal Centre-Ville

1415, rue St-Hubert
Montréal (Québec) H2L 3Y9
514 842-4881

Il est recommandé d'effectuer les réservations en ligne en cliquant sur le lien URL suivant : [Réserver une chambre](#). Dans la section *Tarifs spéciaux*, choisissez l'option *Code d'entreprise / code promotionnel* et entrez le code 171756.

Chambre Standard en occupation simple ou double :
Du 1^{er} janvier au 30 avril 2024 : 189 \$
Du 1^{er} mai au 31 octobre 2024 : 239 \$
Du 1^{er} novembre au 31 décembre 2024 : 189 \$

Petit déjeuner buffet inclus
Tarifs non applicables lors de certains évènements

Hôtel Universel Montréal

5000, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1V 1A1 514 253-3365 ou 1 800 567-0223
info@hoteluniverselmontreal.com

Occupation simple ou double :
Du 1^{er} janvier au 30 avril 2024 : 150 \$
Du 1^{er} mai au 31 octobre 2024 : 185 \$
Du 1^{er} novembre au 31 décembre 2024 : 160 \$

Supplément de 10 \$ pour chaque personne additionnelle
Stationnement gratuit
Tarifs non applicables lors de certains évènements

Sandman Hôtel

999, rue de Sérigny
Longueuil (Québec) J4K 2T1 450 670-3030 ou 1 800 493-7303
reception_montreal@sandman.ca

Chambre standard en occupation simple ou double : Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 : 140 \$

Stationnement inclus
Tarifs non applicables lors de certains évènements

Le Nouvel Hôtel & Spa

1740, boul. René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H3H 1R3 514 931-8841 ou 1 800 363-6063
oahmed@lenouvelhotel.com

Chambre standard en occupation simple ou double :
Du 1^{er} janvier au 30 avril 2024 : 144 \$ Du 1^{er} mai au 30 juin 2024 : 168 \$
Du 1^{er} juillet au 31 août 2024 : 184 \$ Du 1^{er} septembre au 31 octobre 2024 : 168 \$
Du 1^{er} novembre au 31 décembre 2024 : 144 \$

Tarifs non applicables lors de certains évènements

Hôtel Gouverneur Montréal – Ile Charron

2405, rue de l'Île-Charron
Longueuil (Québec) J4G 1R6
1 888 910-1111

Lors de la réservation, veuillez mentionner que vous êtes membre CSQ afin de bénéficier de 10 % de rabais sur le tarif journalier. Il est également possible de réserver en ligne en vous rendant sur le site [Hôtels Gouverneur | Des hôtels partout au Québec](#) et en entrant le code CSQ dans le champ prévu à cette fin.

Petit déjeuner et stationnement inclus

Hôtel Monville

1041, rue de Bleury
Montréal (Québec) H2Z 1M7 514 379-2005 ou 1 844 545-2001
reservations@hotelmonville.com

Les réservations peuvent se faire par téléphone ou encore en ligne en cliquant sur le lien URL suivant : [Réserver une chambre](#). Le code promotionnel CSQ22 s'appliquera automatiquement.

Chambre standard en occupation simple ou double :

Du 1^{er} janvier au 15 avril 2024 : 149 \$

Du 16 avril au 31 octobre 2024 : 209 \$

Du 1^{er} novembre au 31 décembre 2024 : 159 \$

Tarifs non applicables lors de certains événements

Quality Inn & Suites Montréal-Est

8100, avenue Neuville
Anjou (Québec) H1J 2T2
514 493-6363

Les réservations se font par téléphone seulement. Il est bien important de mentionner votre appartenance à la Centrale des syndicats du Québec pour bénéficier des tarifs négociés.

Occupation simple ou double :

Du 1^{er} janvier au 31 mai 2024 : 133 \$

Du 1^{er} juin au 30 septembre 2024 : 143 \$

Du 1^{er} octobre au 31 décembre 2024 : 133 \$

Stationnement inclus

Tarifs non applicables lors de certains événements

Autres villes

Hôtels Gouverneur

Afin de bénéficier de 10 % de rabais sur le tarif journalier, veuillez mentionner lors de la réservation que vous êtes membre CSQ. Toutes les réservations se font par téléphone au **1 888 910-1111**. Il est également possible de réserver en ligne en vous rendant sur le site [Hôtels Gouverneur | Des hôtels partout au Québec](#) et en entrant le code CSQ dans le champ prévu à cette fin.

Ces tarifs sont non applicables lors de certains évènements

Hôtel Gouverneur Trois-Rivières

975, rue Hart
Trois-Rivières (Québec) G9A 4S3
Stationnement inclus

Hôtel Gouverneur Sept-Îles

666, boul. Laure
Sept-Îles (Québec) G4R 1X9
Stationnement inclus

OTL Gouverneur Saguenay

1303, boulevard Talbot
Saguenay (Québec) G7H 4C1
Petit déjeuner et stationnement inclus

OTL Gouverneur Sherbrooke

3131, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec) J1L 1C8
Petit déjeuner et stationnement inclus

Le Victorin Hôtel et Congrès

19, boul. Arthabaska Est
Victoriaville (Québec) G6T 0S4
1 800 563-0533

Chambre corporative (occupation simple ou double) :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 : 111 \$

Petit déjeuner pour deux personnes et stationnement inclus Ces tarifs s'appliquent du dimanche au jeudi seulement

Résidence Inn Laval

1035, Autoroute des Laurentides
Laval (Québec) H7S 1Z6 450 686-6777
jules-aime@residenceinnlaval.com

Les réservations peuvent se faire par téléphone ou encore en ligne en cliquant sur le lien URL suivant : [Réserver une chambre](#). Le tarif CSQ s'appliquera automatiquement à votre réservation.

Suite avec un très grand lit en occupation simple ou double :
Du 1^{er} janvier au 30 avril 2024 : 199 \$
Du 1^{er} mai au 31 octobre 2024 : 209 \$
Du 1^{er} novembre au 31 décembre 2024 : 199 \$

Petit déjeuner buffet et stationnement inclus
Cette entente exclut le Grand Prix, le festival Osheaga et la fête du Travail

Hôtel Le Dauphin Drummondville

600, boulevard St-Joseph
Drummondville (Québec) J2C 2C1
1 800 567-0995

Les réservations se font par téléphone seulement. Lors de la réservation, mentionnez votre appartenance à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) pour obtenir un rabais de 10 % sur le tarif journalier.

Ces tarifs sont disponibles pour les déplacements professionnels seulement
Stationnement inclus

Hôtels Germain

10 % de réduction sur le tarif du jour dans tous les hôtels Le Germain, Escad et Alt à travers le Canada

Afin d'effectuer une réservation et de profiter du tarif préférentiel, rendez-vous sur le site <https://www.germainhotels.com/fr>. Dans la section *Réservez ici*, sélectionnez l'hôtel désiré ainsi que vos dates de séjour et cliquez sur *Voir les disponibilités*. Cliquez ensuite sur *Ajouter un code* et y inscrire le code suivant : 771216.

Hôtels Comfort Inn

Veillez consulter à la page suivante les tarifs préférentiels des 14 hôtels Comfort Inn à travers le Québec faisant partie de la chaîne hôtelière InnVest Hotels.

Les réservations se font par téléphone seulement en appelant directement à l'hôtel choisi. Lors de la réservation, mentionnez votre appartenance à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) pour profiter des tarifs négociés.

Pour réserver, veuillez contacter l'hôtel directement et demander le tarif préférentiel de "Centrale des syndicats du Québec"

PROVINCE	VILLE	BANNIÈRE	ADRESSES ET COORDONNÉES	VOTRE TARIF NÉGOCIÉ	DÉJEUNER GRATUIT	STATIONNEMENT GRATUIT	MICRO-ONDS ET RÉFÉRIÉRIEUR	CENTRE D'AFFAIRES	RESTAURANT	SALLE POUR RÉUNIONS	SALLE DE CONDI-TIONNEMENT	BLANDEME	ANIMAUX ACCEPTÉS	STATIONNEMENT / CAMION - AUTOBUS	COMMODITÉS SUPPLÉMENTAIRES	COMMENTAIRES OU NOTES
QC	Alma	Comfort Inn	870, avenue du Pont sud 418-668-9221 CN321@investhotels.com	01 janv. au 30 juin 2024 = 2e étage \$119 / 1er étage \$129 01 juillet au 31 août 2024 = 2e étage \$134 / 1er étage \$144 01 sept. au 31 déc. 2024 = 2e étage \$120 / 1er étage \$130	✓	✓	✓	✓					✓	✓		
QC	Ancienne Lorette / Airport East	Comfort Inn	1255, boulevard Duplessis 418-872-5900 CN337@investhotels.com	01 janv. au 30 avril 2024 = 2e étage \$121 / 1er étage \$131 01 mai au 30 sept. 2024 = 2e étage \$135 / 1er étage \$145 01 oct. au 31 déc. 2024 = 2e étage \$122 / 1er étage \$132	✓	✓	✓	✓					✓	✓		
QC	Bele Comeau	Comfort Inn	745, boulevard Leflèche 418-589-8252 CN322@investhotels.com	01 janv. au 30 avril 2024 = 2e étage \$129 / 1er étage \$139 01 mai au 30 sept. 2024 = 2e étage \$141 / 1er étage \$151 01 oct. au 31 déc. 2024 = 2e étage \$133 / 1er étage \$143	✓	✓	✓	✓					✓	✓		
QC	Boucherville / South Shore	Comfort Inn	96, boulevard de Montagne 450-641-2880 CN327@investhotels.com	01 janv. au 30 avril 2024 = 2e étage \$129 / 1er étage \$139 01 mai au 30 sept. 2024 = 2e étage \$142 / 1er étage \$152 01 oct. au 31 déc. 2024 = 2e étage \$133 / 1er étage \$143	✓	✓	✓	✓				✓	✓	✓		• RÉCEMMENT RÉNOVÉ!
QC	Brossard	Comfort Inn	7863, boulevard Taschereau 450-678-9350 CN328@investhotels.com	01 janv. au 30 avril 2024 = 2e étage \$121 / 1er étage \$131 01 mai au 30 sept. 2024 = 2e étage \$135 / 1er étage \$145 01 oct. au 31 déc. 2024 = 2e étage \$122 / 1er étage \$132	✓	✓	✓	✓				✓	✓	✓		• RÉCEMMENT RÉNOVÉ!
QC	Chicoutimi	Comfort Inn	1595, boulevard Talbot 418-693-8686 CN323@investhotels.com	01 janv. au 30 avril 2024 = 2e étage \$121 / 1er étage \$131 01 mai au 30 sept. 2024 = 2e étage \$135 / 1er étage \$145 01 oct. au 31 déc. 2024 = 2e étage \$122 / 1er étage \$132	✓	✓	✓	✓					✓	✓		
QC	Drummondville	Comfort Inn	1055, rue Hains 819-477-4000 CN324@investhotels.com	01 janv. au 30 avril 2024 = 2e étage \$111 / 1er étage \$121 01 mai au 30 sept. 2024 = 2e étage \$125 / 1er étage \$135 01 oct. au 31 déc. 2024 = 2e étage \$112 / 1er étage \$122	✓	✓	✓	✓		✓		✓	✓	✓		
QC	Gatineau	Comfort Inn	630, boulevard la Gappe 819-243-6010 CN325@investhotels.com	01 janv. au 30 avril 2024 = 2e étage \$117 / 1er étage \$127 01 mai au 30 sept. 2024 = 2e étage \$129 / 1er étage \$139 01 oct. au 31 déc. 2024 = 2e étage \$117 / 1er étage \$127	✓	✓	✓	✓					✓	✓		
QC	Leval / Montreal	Comfort Inn	2055, Autoroute des Laurentides 450-686-0600 CN331.sales@investhotels.com	01 janv. au 30 avril 2024 = 2e étage \$129 / 1er étage \$139 01 mai au 30 sept. 2024 = 2e étage \$141 / 1er étage \$151 01 oct. au 31 déc. 2024 = 2e étage \$133 / 1er étage \$143	✓	✓	✓	✓		✓			✓	✓		
QC	Mont-Laurier	Comfort Inn	700, boulevard Albiny-Paquette 819-623-6465 CN663@investhotels.com	01 janv. au 31 déc. 2024 = 12% du meilleur tarif disponible (meilleur tarif disponible est entre \$139 et \$249)		✓	✓	✓	✓ (sur le site)	✓	✓		✓	✓		
QC	Sept Iles	Comfort Inn	854, boulevard Laure 418-968-6005 CN344@investhotels.com	01 janv. au 31 déc. 2024 = 2e étage \$135 / 1er étage \$145	✓	✓	✓	✓					✓	✓		
QC	Sherbrooke	Comfort Inn	4295, boulevard Bourque 819-564-4400 CN345@investhotels.com	01 janv. au 30 avril 2024 = 2e étage \$115 / 1er étage \$125 01 mai au 30 sept. 2024 = 2e étage \$129 / 1er étage \$139 01 oct. au 31 déc. 2024 = 2e étage \$117 / 1er étage \$127	✓	✓	✓	✓					✓	✓		
QC	Thetford Mines	Comfort Inn	123, boul. Frontenac ouest 418-338-0171 CN347@investhotels.com	01 janv. au 31 déc. 2024 = 2e étage \$129 / 1er étage \$139	✓	✓	✓	✓		✓			✓	✓		
QC	Val D'Or	Comfort Inn	1665, 3e Avenue 819-825-9360 CN349@investhotels.com	01 janv. au 31 déc. 2024 = 2e étage \$135 / 1er étage \$145	✓	✓	✓	✓					✓	✓		